

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer Du lundi 27 mai 2019

Le lundi 27 mai 2019, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 13 mai 2019 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents : Roger HUET - Daniel VINCENT- Martine CUSSY- Emmanuelle JARDIN-PAYET- Annick DELFARRIEL - Jean-Paul FANET- Pierre SCHMIT - Gilbert TALMAR - Sophie LE PIFRE - Marc BENICHON - Pascal GUEGAN – Jean-François MORLAY - Jessica PIERRE - Céline BLANLOT - Abdelaziz BALADI- André LECLAIRE - Laurence DUPONT - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN -Jacques FRICKER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Annick BELZEAUX
Eric JAMES

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du Lundi 29 avril 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 29 avril 2019.

2°) Présentation du projet initiative jeunes des Agitateens

4 jeunes du groupe « les Agitateens » présentent aux membres du conseil municipal leur projet de voyage culturel à Londres dans le cadre du dispositif « initiative jeunes » qu'ils vont défendre devant le Conseil Départemental. Ils évoquent la genèse de leur groupe, les ambitions de leur projet, le contenu, les partenaires (parents, MJCI, mairie, journalistes), leur but humanitaire pour soutenir une école au Cambodge et le budget de leur séjour. Le coût du séjour est évalué à 7185 €. Ils espèrent obtenir un soutien du Conseil Départemental à hauteur de 1 500€.

Monsieur le Maire et le conseil les remercient pour leur présentation et les félicitent sur la qualité du projet présenté. Monsieur le Maire propose que le projet apparaisse sur la plateforme Cofonder afin de récolter des fonds et propose que les élus qu'ils le souhaitent contribuent personnellement au projet.

3°) Jury d'assises 2020

Le conseil municipal procède au tirage au sort des membres du jury d'assises pour l'année 2020 à partir de la liste générale des électeurs. Les personnes concernées sont les suivantes :

- n° 2095 – QUEDRU épouse JAMES Ginette
- n° 1247 – HERPIN Christèle épouse FRUCHARD
- n° 2668 – TITARD Annabelle
- n° 0894 – FLAMAND Gilbert
- n° 1783 – LELANDAIS Gaël
- n° 2606 – SENOZE épouse PICARD Marie-Thérèse

3°) Concours pour le Fonds de Solidarité pour le Logement – Conseil départemental du Calvados

Monsieur le Maire explique que le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) géré par la Département intervient pour accorder des aides sous forme de prêt ou subvention, à des personnes ou familles en difficultés, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. A titre indicatif la participation des communes a pour base soit le nombre d'habitants (0.17€/habitant), soit le nombre de logements sociaux existants dans la commune (2.85€ /logement).

Monsieur le Maire propose de contribuer aux Fonds de Solidarité pour le Logement à raison de 319.20€ correspondant au nombre de logements sociaux sur la commune (2.85€ par logement).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter une contribution financière d'un montant de 319.20€ au fonds social de solidarité pour le Logement et dit que cette dépense est prévue au budget primitif 2019.

4°) Décision budgétaire modificative n° 1/2019- Commune

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°1/2019 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP	DM1/2019	BP+ DM1/2019
022- Dépenses imprévues	10 000 €	- 1 149 €	4 713 €
6558 – Autres contributions obligatoires (section voile collège)	11 266 €	+ 1 149 €	12 415 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		0,00 €	

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP	DM1/2019	BP+ DM1/2019
1641 – Remboursement en capital	228 000 €	+ 620 €	228 620 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrain	62 855 €	- 620 €	62 235 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		0,00 €	

INVESTISSEMENT- RECETTES	BP	DM1/2019	BP+ DM1/2019
001 – Excédent antérieur reporté	575 330.06 €	- 2 060.85 €	573 269.21 €
10226 – Taxe aménagement	15 000 €	+ 2 060.85 €	17 060.85 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES		0,00 €	

5°) Révision n° 1 du Scot Caen Normandie Métropole – consultation arrêt du projet.

Monsieur le Maire explique que par délibération du 6 mars 2019, le Comité Syndical de Caen Normandie Métropole a arrêté le projet de révision n°1 du Scot. Conformément à l'article L143.20 du Code de l'urbanisme la commune d'Hermanville-Sur-Mer est consultée pour avis.

Le conseil municipal, par 20 pour, 1 abstention :

- Emet un avis **favorable** au projet de révision N°1 du SCoT Caen Normandie Métropole avec trois observations suivantes :

- Améliorer les liaisons transports transversales entre Douvres - Hermanville-sur-Mer et Ouistreham et ne pas tout concentrer sur la desserte de Caen.
- Prendre en compte les enjeux liés à la montée des eaux pour les communes littorales.
- Réaffirmer les spécificités des communes littorales autour des enjeux touristiques et du tourisme mémoriel.

6°) Désaffectation et déclassement de la parcelle AK 1618

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 : le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune.

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 : un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Considérant que le bien immobilier sis à Hermanville-Sur-Mer, rue de la Délivrande, cadastré AK1618 (16m²) est propriété de la commune d'Hermanville-Sur-Mer, et qu'il sert actuellement d'assiette à une clôture d'une parcelle privée,

Considérant la demande de la parcelle voisine pour acquérir la parcelle,

Il est proposé au conseil municipal de constater préalablement la désaffectation du domaine public et d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 pour, 1 abstention :

- constate la désaffectation de la parcelle AK 1618 pour 16m².
- approuve le déclassement de la parcelle AK 1618 dans le domaine privé communal.
- charge Monsieur le Maire de lancer la procédure auprès de France Domaine pour la cession de la parcelle.

7°) Informations du maire, des maires-adjoints

- **Réunion publique sur le PLU** le lundi 3 juin à 18h30 au restaurant scolaire.
- **Démarrage des travaux de construction du Pôle enfance jeunesse et socio culturel** le lundi 3 juin 2019.
- Invitation à la Cérémonie d'ouverture du **championnat de France Char à voile** Séniors et jeunes (classes 7 et 8) le vendredi 31 mai 2019 à 13h00 Place de la 3^{ème} DIB et invitation à la remise des titres le samedi 1^{er} juin à 20h30 , Place de la 3^{ème} DIB.
- Programme des cérémonies du **75ème anniversaire du débarquement**.
- Elévation au rang de **citoyen d'honneur**, le vétéran, Bill WRIGHT du 13th/18th Hussards & Staffordshire Yeomanry.
- L'école d'Hermanville-Sur-Mer va de nouveau être prix à l'occasion de la cérémonie de remise du prix du concours des **écoles fleuries** 2019 le mercredi 19 juin prochain.
- Emmanuelle JARDIN-PAYET présente le **bilan de la saison culturelle** qui s'est tenu en présence de la Comédie de Caen.

8°) Questions orales

Aucune question.

Fin du conseil : 20h45

Prochain conseil : Lundi 1^{er} juillet 2019 – 19h00 - Conseil municipal